

La messe interdite du nouveau prêtre basque

Publié le 2 juillet 2007
3 minutes

Suresnes, le 2 juillet 2007



**Monsieur l'abbé David ALDALUR bénit ses parents le 29 juin 2007
jour de son ordination à Ecône (Suisse)**

*Le **dimanche 8 juillet 2007 à 10 h 00**, à Biriadou (Pyrénées-Atlantiques), l'abbé David Aldalur, ordonné prêtre à Ecône le 29 juin, **célébrera sa première messe traditionnelle** en latin dans son village natal. Mais il ne pourra le faire que dehors, sur la place publique. En effet, **l'évêque lui a sèchement refusé l'accès à l'église où il a été baptisé**, au prétexte qu'il s'agirait de sa part d'une « requête sentimentale ». Un comble, au moment où le pape Benoît XVI publie un Motu Proprio pour reconnaître que la messe traditionnelle en latin n'a jamais été interdite !*

L'abbé David Aldalur, né en 1983, est de père basque et de mère bretonne. Il a passé toute sa jeunesse, jusqu'à son entrée au séminaire, dans le village basque de Biriadou. Expert en pelote basque et en fandango, il s'est forgé une solide identité basque, et reste très attaché à son pays, à ses compatriotes et à ses amis d'enfance.

Entré au séminaire de la Fraternité Saint-Pie X (fondé par Mgr Lefebvre) à Ecône, il vient d'être ordonné prêtre après six années d'études. Bien évidemment, il a souhaité célébrer une première messe en Bretagne, pour la famille de sa mère, mais surtout à Biriadou, au Pays basque, pour ses amis d'enfance, ses professeurs, ses maîtres de catéchisme et toutes ses connaissances. **L'évêque de Quimper** l'a autorisé sans condition à célébrer sa messe dans son diocèse, là où il le voudrait : cette messe autorisée aura donc lieu **le lundi 6 août à 9 H 45 à l'église paroissiale Saint-Fiacre de Plogoff** (Finistère).

En revanche, **l'évêque de Bayonne, Mgr Pierre Molères**, a refusé catégoriquement d'ouvrir l'église de Biriadou à l'abbé Aldalur, église où ce dernier a pourtant été baptisé. L'évêque a affirmé qu'il s'agissait de la part de l'abbé Aldalur d'une simple « **requête sentimentale** », dans la mesure où, selon lui, l'abbé Aldalur aurait été « **conditionné par son milieu social** ».

Devant ce refus brutal et non motivé, la communauté villageoise s'est solidarisée avec l'enfant du pays. Le maire de Biriadou a autorisé la célébration de la messe sur la « place libre », en bas des marches de l'église. L'autel sera dressé devant le fronton ordinairement réservé à la pelote basque, ce qui permettra aux Biriaduar, gens de foi et grands « pilotari », d'unir deux éléments clés de leur

culture ancestrale. **La messe « interdite » aura lieu le dimanche 8 juillet à 10 H 00.**

En 1988, le **pape Jean-Paul II** avait demandé aux évêques une application « large et généreuse » des directives du Saint-Siège concernant la messe traditionnelle en latin. Le **pape Benoît XVI** vient lui-même de promulguer un *Motu Proprio* qui élargit encore plus la possibilité de célébrer cette messe traditionnelle en latin. On ne peut donc que s'étonner du refus brutal de l'évêque de Bayonne à l'encontre d'un jeune prêtre basque, surtout en une époque où les vocations sacerdotales font cruellement défaut.

Suresnes, le 2 juillet 2007.

District de France de la Fraternité Saint-Pie X.